



Direction Générale Pôle Ressources  
Service marchés Publics

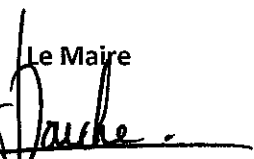
## DECLARATION SANS SUITE

Procédure adaptée – article R2123-1 1° du Code de la commande publique

**Marché n°M202308 « Travaux neufs, entretiens et grosses réparations des voiries et réseaux divers »**

Conformément au Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur a décidé de déclarer la procédure de consultation sans suite pour le motif d'intérêt général suivant : Défaut de validation des offres sur la plateforme de dématérialisation.

A Villeparisis, le 03/07/2023

Le Maire  
  
Frédéric BOUCHE

